



Dégradation suite à travaux de mon voisin

Par **MrMengouchi**, le **04/11/2016** à **17:57**

Bonjour,
Voici ma situation.

Mon voisin a engagé la construction d'un garage en limite de propriété.

Avant le début des travaux, j'ai croisé le maitre d'œuvre qui m'a demandé l'accès à mon jardin (non clôturé) pour la mise en place d'un échafaudage lors de la réalisation du crépi.

Je lui ai donné mon accord verbal en lui spécifiant que je ne voulais pas voir d'engin sur mon terrain de peur de dégradations (pelouse labourée). Il m'a répondu qu'aucun engin ne passera sur mon terrain et qu'il sera comme avant.

Malheureusement, après 3 semaines de travaux, j'ai déjà constaté, après coup, le passage d'une mini pelle à plusieurs reprises, ceci ayant entraîné la dégradation d'une partie de ma pelouse (pelouse arrachée).

Aujourd'hui, malgré plusieurs demandes de RDV avec le maitre d'œuvre auprès des ouvriers ou de mon voisin, rien, il semble inaccessible ou bien il ne veut pas me voir - De toute façon je n'ai plus confiance en lui.

Je ne veux pas me fâcher avec mon voisin, alors que faire pour avoir une garantie de réparation de ma pelouse après les travaux sans passer par une plainte ou des procédures longues et couteuses?

Merci pour votre aide

Cordialement

Par **morobar**, le **04/11/2016** à **18:13**

Bonjour,

[citation]Je ne veux pas me fâcher avec mon voisin, alors que faire pour avoir une garantie de réparation de ma pelouse après les travaux sans passer par une plainte ou des procédures longues et coûteuses?

[/citation]

La voie amiable reste vaine selon vos propos, et vous ne voulez pas emprunter la voie judiciaire.

Il n'y a donc rien à faire.

Peut-être inviter le voisin à refaire votre bout de pelouse.